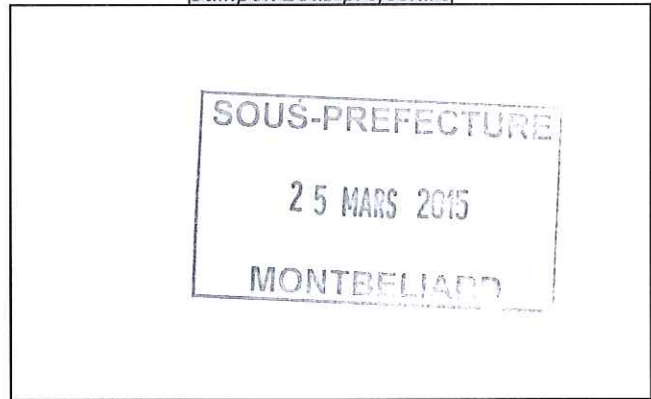


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 03/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2015	L'an deux mil quinze le douze mars à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 12/03/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Ayant donné procuration : 5 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Etaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>- Étaient représentés :</i> VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Admission en non valeur</i>	<i>Procurations données :</i> - VILMINOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à GRISEY David, - BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, - GORGULU Alpay a donné procuration à ATAR Nathalie, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à JELIC Céline,
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Nora LALLAOUA est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur d'impayés de diverses natures :

- Budget principal : 1 640, 91 € (42 personnes physiques et 1 personne morale)
- Budget bois : 13,09 € (1 personne morale)

L'admission en non valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où les débiteurs reviendraient à meilleure fortune. L'admission en non-valeur est une simple mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Fait et délibéré à Bavans, le 12/03/2015
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 12/03/2015
 Publiée le 12/03/2015.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire